

ARRÊTÉ DEP-2025-208 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DÉCORATION EN CÉRAMIQUE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle décoration en céramique ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle décoration en céramique pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yoann LANDES, professionnel

Vice-président :

Monsieur Roch TAVERNA, enseignant

Enseignantes :

Madame Jade BALOCHE

Madame Mélina BENOIST DE CADARAN

Professionnelles :

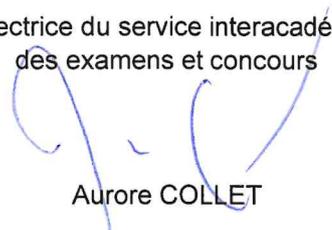
Madame Coralie MIMMO

Madame Morgane ROBINET

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET